

# Bulletin d'inscription

(A COMPLÉTER EN MAJUSCULES)



## Formation au certificat de plongeur I Module 2

(AM du 07 juin 2010)

# 2017

### Participant

Nom: .....

Prénom: .....

Grade: .....

N° national: .....

Lieu et date de naissance: .....

Adresse: .....

.....

CP: ..... Localité: .....

Tél: .....

Courriel: .....

GSM: .....

### Date et Signature du participant

Je souhaite m'inscrire à la formation «module II» de plongeur

### Programme de la formation après réussite de l'épreuve d'admission :

- 14 heures de théorie
- 04 heures d'exercices pratiques en piscine
- 30 heures d'exercices pratiques en eau extérieure
- Un stage de 10 plongées

**Voir conditions d'admission  
au verso ►►►**

Je suis en possession du:

- Certificat plongeur M1  
 Brevet plongeur 2\*

**Voir conditions d'admission  
au verso ►►►**

### Minerval

4,20€ par heure et par candidat

**Formation organisée  
uniquement  
en semaine**

### ZONE DE SECOURS

Pour accord, je soussigné,

.....  
Officier responsable du poste de secours de  
.....

Date et signature

Pour accord, je soussigné,

.....  
Directeur de la formation et de la prévision de  
la zone.....

Date et signature

Pour accord, je soussigné,

.....  
Commandant de zone et Directeur général de  
la zone.....

Date et signature



**IPFH I Ecole du Feu**  
25-35, route d'Ath I 7050 Jurbise

**Agent traitant: Lydie Latteur**  
Tél: 065 325 802  
Fax: 065 325 804

Document à renvoyer au secrétariat de  
l'Ecole du Feu pour le **18/04/2017**  
au plus tard

# Conditions d'admission



# Documents à produire

1. Être membre du personnel d'un service public d'incendie ;
2. Bénéficiaire de l'accord préalable écrit de l'autorité dont relève le candidat pour s'inscrire à la formation ;
3. Disposer du certificat d'aptitude visé par l'article 25, § 3, de l'Arrêté Royal du 23 décembre 2003 ;
4. Être en possession du module I ou d'un brevet 2 étoiles de la Confédération Mondiale des Activités Subaquatiques (CMAS) ou équivalent ;
5. Après avoir rempli les conditions d'admission, réussir l'épreuve d'admission visée à l'annexe 2 de l'Arrêté Ministériel du 7 juin 2010.

1. Une copie des deux faces de la carte d'identité.
2. Une photocopie du dernier certificat d'aptitude médicale (daté de moins d'un an) délivré à l'employeur et à l'employé par le Service de médecine du Travail, conformément à la loi sur le bien-être au travail et au Règlement général sur la Protection du Travail – RGPT.
3. Une copie du certificat d'aptitude visé par l'article 25, § 3 de l'Arrêté Royal du 23 décembre 2003.
4. Une copie de l'attestation d'obtention du module 1 ou d'un brevet 2 étoiles de la Confédération Mondiale des Activités Subaquatiques (CMAS) ou équivalent.

